

LES PRINCIPES AVANCÉS DE LA PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

INTRODUCTION

Les dangers de chute de hauteur font partie des cibles de tolérance zéro de la CNESST. Chaque année, au Québec, il y a plus de 10 000 événements impliquant une chute. Ainsi, afin de mettre en place des moyens de prévention concrets et efficaces, autant pour les travailleurs que pour les employeurs, cette formation vous permettra de maîtriser toutes les connaissances et les compétences requises liées à l'application des mesures préventives.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Maîtriser les notions quant à l'identification et l'analyse des dangers de chute en hauteur.
- Mettre en place des mesures de prévention conformément à la législation en vigueur.
- Savoir choisir, ajuster et utiliser les équipements de protection collective et individuelle requis.

CONTENU DE LA FORMATION

- Règlementation applicable relativement à la protection contre les chutes de hauteur.
- Les statistiques de la CNESST concernant les événements et les constats d'infraction impliquant une chute.
- L'étude et l'analyse des systèmes de protection collectifs et individuels requis.
- Le choix, l'installation et l'utilisation des différents points d'ancrage.
- Le choix, l'inspection et l'ajustement du harnais de sécurité.
- Les méthodes d'arrimage et de liaison antichute et leur inspection.
- Les appareils de levage et les équipements utilisés pour effectuer le travail en hauteur.
- Les méthodes de secours et de sauvetage en hauteur.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Un maximum de 20 participants est demandé.

MATÉRIEL FOURNI

- Le matériel didactique.
- La présentation visuelle.
- Une attestation de formation pour chaque participant.

DURÉE

- 3 h 30

INSCRIPTION

formation@gestess.com

T. 1 888 307-8394, poste 60

GESTESS est un organisme formateur agréé par la Commission des Partenaires du marché du travail (CPMT).

